

Les richesses ça se partage! une question syndicale

RENCONTRE

**FSU
SOLIDAIRES**

le
9 juin 2010

à RENNES



F.S.U.

Union
syndicale
Solidaires

Les richesses et une ques

Le mouvement syndical manque de débats de fond. Trop souvent chaque organisation reste enfermée dans ses débats internes et ses propres certitudes, les positionnements tactiques l'emportant sur la nécessité de construire des convergences basées sur un travail de réflexion poussé. Cette recherche de convergences est d'autant plus nécessaire que le mouvement syndical reste divisé et soumis à des interrogations quant à son efficacité pour transformer la

société. La FSU et l'Union syndicale Solidaires ont décidé d'y réfléchir ensemble. Ce travail en commun concerne un certain nombre de « grands » sujets interprofessionnels qui sont, ou devraient être, au cœur de l'action syndicale. Il est évidemment ouvert à toutes les organisations syndicales qui voudraient s'y joindre.

**DÉBATTRE ENSEMBLE POUR AGIR ENSEMBLE
TEL EST L'ENJEU DE CES RENCONTRES**

Le partage de la richesse produite, le revenu national, est au cœur du conflit social. Il peut s'effectuer de deux façons, également affectées par les politiques néolibérales. La première concerne la répartition primaire des revenus. Le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits, un enjeu social majeur, renvoie à celui des gains de productivité. Ceux-ci augmentent régulièrement pour une bonne raison, le progrès technique qui rend plus facile le travail des êtres humains mais aussi à cause de l'intensification du travail. Ainsi en France, la productivité horaire du travail a augmenté de 70 % entre 1980 et 2008.

■ Explosion des dividendes

Dans les années 1980, le patronat impose aux salariés un nouveau mode de gestion des entreprises dont l'objectif est la « création de valeur pour l'actionnaire » : valorisation continue du cours de l'action en Bourse et augmentation des dividendes versés aux actionnaires. Il s'accompagne d'une explosion de la rémunération des dirigeants d'entreprise (stock-options, salaire lié au cours de l'action, bonus...) et d'une stagnation de l'investissement productif. Ce néo-capitalisme aboutit en France à une baisse de la part des salaires (salaires directs et cotisations sociales) dans la valeur ajoutée des entreprises de 8,8 points à partir de 1983. Cette évolution s'est notamment manifestée par le développement du temps partiel imposé et le maintien de l'es-

sentiel du salariat dans des faibles niveaux de salaires. À cette baisse de la part salariale a correspondu une explosion des dividendes versés aux actionnaires et à une hausse des inégalités salariales au profit des 1 % les plus riches. En 1980, les revenus distribués par les entreprises représentaient 4,2 % de la masse salariale contre 12,9 % en 2008.

Le rééquilibrage de la part des salaires dans la valeur ajoutée est un objectif majeur de l'action syndicale. Il peut s'effectuer en augmentant le salaire direct, en augmentant les cotisations sociales, en réduisant le temps de travail. Augmenter le salaire direct permet de mettre l'accent sur le pouvoir d'achat. Augmenter les cotisations sociales signifie vouloir renforcer la protection sociale. Réduire le temps de travail permet de transformer en partie les rapports sociaux en accroissant le temps disponible pour les salariés. Historiquement, le partage des gains de productivité a emprunté ces trois voies.

La seconde façon de partager la richesse produite concerne la redistribution des revenus, notamment par la fiscalité, qui est le reflet de choix politiques et le résultat d'affrontements entre intérêts contraires. Or, la mise en place du capitalisme néolibéral s'est accompagnée d'une contre-révolution fiscale dont l'objectif central a été de gommer le caractère redistri-



La se partage!

tion syndicale

butif de l'impôt. Ces dernières années, une offensive idéologique d'ampleur s'est employée à dénoncer le rôle de l'impôt au nom du « trop d'impôt tue l'impôt ».

III Une fiscalité au service des riches

Au nom de la compétitivité des entreprises et de la nécessité de récompenser les « preneurs de risques », on a diminué l'impôt sur les sociétés, les taux supérieurs de l'impôt sur le revenu, la quasi-disparition des droits de succession, et tout ce qui peut s'apparenter à une quelconque taxation du capital. Ainsi, le taux de l'impôt sur les sociétés était de 50 % jusqu'en 1986 en France. Il est désormais de l'ordre de 30 % ! Pire, on assiste à une redistribution à l'envers quand l'impôt est un moyen de prendre aux pauvres pour donner aux riches. L'affaiblissement de l'impôt sur le revenu seul impôt progressif et redistributif, en comparaison du poids des impôts indirects dans la structure de la fiscalité française, 18 % des recettes contre 55 %, illustre ce phénomène. Le mouvement syndical, au-delà de l'exigence d'une réforme qui restaure la justice sociale entre citoyens et territoires par une fiscalité redistributive, doit mener une bataille idéologique sans concession pour réhabiliter le rôle de l'impôt.

Au-delà, la notion de richesse demande à être interrogée et ne peut en tout état de cause être réduite à la croissance du PIB. Si cet indicateur reste indispensable car il mesure la création de richesse monétaire, d'autres indicateurs doivent permettre d'intégrer dans les réflexions du mouvement syndical, la question des inégalités et du bien-être social ainsi que la prise en compte des impératifs écologiques.



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

III MATIN III

9 h 30-10 heures
Accueil des participants

10 heures - 11 h 30 – débat
Le partage de la valeur ajoutée

Intervention de Michel Husson, économiste.

11 h 30 - 13 heures – table ronde N° 1

La protection sociale : quel financement ?

La protection sociale, pourtant vantée par le gouvernement comme « amortisseur social » de la crise, est en réalité victime des « réformes » successives de la santé et des retraites, qui n'ont eu de cesse de diminuer la prise en charge collective et solidaire et d'essayer d'en exonérer les entreprises.

L'objectif est de la transférer sur les individus que ce soit par l'appel à se constituer des retraites par capitalisation, en faisant baisser les pensions ou par l'extension de la part des assurances complémentaires santé au détriment de l'assurance maladie provoquant de graves inégalités de santé... La privatisation du système est donc engagée.

Au projet libéral de démantèlement de la protection sociale, le syndicalisme doit donc opposer fermement ses propositions solidaires, respectant les principes fondateurs de la Sécurité Sociale, en les inscrivant dans la société d'aujourd'hui, afin de répondre à de nouveaux besoins. Les financements existent, pour peu qu'on fasse le choix politique des solidarités.

13 à 14 heures – PAUSE REPAS

III APRÈS-MIDI III

14 heures - 15 h 30 – table ronde N° 2

La fiscalité : quelle redistribution ?

Financer les services publics, réduire les inégalités et inciter à changer les comportements dans un sens socialement, économiquement et écologiquement vertueux, tels sont, en théorie, les objectifs de la fiscalité. Les choix fiscaux de ces vingt dernières années, en abaissant les impôts directs progressifs, ont au contraire contribué à mettre le financement des services publics sous pression, à favoriser la hausse des inégalités et à multiplier les niches fiscales, au profit d'une minorité riche de contribuables. L'absence de règles communes, la faible coopération dans la lutte contre la fraude et la volonté des États de nourrir la concurrence fiscale et sociale ont servi d'alibi aux partisans du « moins d'impôt, moins d'État ». Alors que la question des finances publiques occupe le devant de la scène, les enjeux autour de la fiscalité sont essentiels : quelles politiques fiscales le mouvement syndical doit-il proposer afin d'assurer la justice sociale ?

15 h 30 - 16 heures – débat
Quelle stratégie syndicale ? Quelles mobilisations ?

16 h 30 Déclaration de clôture



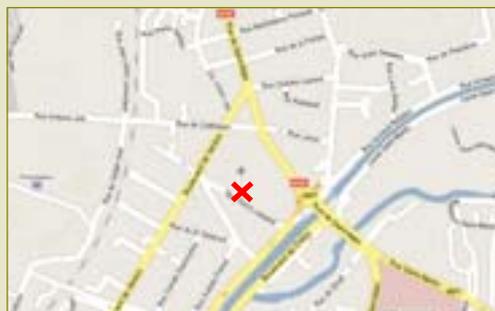


MODALITÉS PRATIQUES

➔ Se rendre à l'IUFM

IUFM de Bretagne

135, rue Saint-Malo
35000 Rennes (Bus n° 2,
direction Grand Quartier,
arrêt IUFM ou métro
direction Villejean Université, arrêt Anatole France)



➔ Comment s'inscrire ?

Les débats sont ouverts à toutes et tous dans les limites des capacités d'accueil de la salle (210 personnes).
Inscrivez-vous par email.



F.S.U.

104 rue Romain-Rolland
93260 Les Lilas

email : fsu.nationale@fsu.org



144 Boulevard de la Villette
75019 Paris

email : contact@solidaires.org

